

ZONE DE POLICE DE STAVELOT-MALMEDY

COLLEGE DE POLICE

Communes de MALMEDY,
STAVELOT, WAIMES,
LIERNEUX, STOUMONT,
et TROIS-PONTS

CONVOCAION DE LA REUNION DU CONSEIL DE POLICE

Le Collège de police de la zone de police de STAVELOT-MALMEDY composée des Communes de MALMEDY, WAIMES, STAVELOT, TROIS-PONTS, STOUMONT et LIERNEUX a l'honneur de convoquer les membres du Conseil de police à la séance qui aura lieu le **LUNDI 18 FEVRIER 2019 à 19.00 HRS** à l'Hôtel de Police de Malmedy, rue Frédéric Lang 1 (réfectoire).

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE - Installation du Conseil de police

1. Présentation des conseillers de police et rappel des règles d'incompatibilité
2. Prestation de serment et installation du Conseil de police

SEANCE PUBLIQUE

1. Présidence de la zone de police
2. Mode de vote au sein du Conseil de police – Fixation du nombre de voix
3. Jetons de présence – Calcul via le secrétariat social SSGPI et fixation du montant
4. Désignation des représentants au Comité de Concertation de Base
5. Budget 2019 – Service ordinaire et service extraordinaire – Approbation
6. Cahier spécial des charges pour la démolition et la construction d'un garage à la maison de police de Waimès – Approbation
7. Cahier spécial des charges pour l'acquisition de matériel de sécurité – Approbation
8. Ouverture d'un emploi CALog niveau B responsable du PLIF - Approbation
9. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Au nom du Collège de Police,

La Secrétaire,


Anne-Catherine DENNE



Le Président,


Thierry de BOURNONVILLE